La ville d'Ecully

Recensement citoyen

Le recensement citoyen concerne tous les jeunes gens (filles et garçons) de nationalité française âgés de 16 ans révolus, et les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans.

Les démarches se font uniquement par internet, via le site officiel www.service-public.fr

Documents justificatifs :

- La carte nationale d'identité ou le passeport
- Le livret de famille des parents
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois

Une attestation de recensement sera ensuite envoyée à l'intéressé. Elle sera réclamée pour passer certains examens (inscription à la conduite accompagnée notamment). Ce recensement en mairie permettra au bureau du service national de convoquer le jeune pour effectuer la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

CONTACT

Annuaire des Services Municipaux
Mairie

Service affaires générales - état civil

Place de la Libération CS 80212
69134 ÉCULLY CEDEX

04 72 18 10 00
Courriel

INFORMATION SUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

MAIRIE D'ÉCULLY
1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser